



**Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire  
De l'Association de Défense et d'Information  
des Propriétaires des Parcs La Grière - Clemenceau (APGCLEM)  
du 6 août 2016**

## **1 – Introduction**

Avec 138 adhérents présents ou représentés, le quorum requis pour la tenue de l'Assemblée Générale 2016 étant atteint, la réunion est ouverte à 10h. par Danielle BEEKMAN, Présidente de l'Association. Elle adresse quelques mots de bienvenue aux participants et de remerciements à Mr le Curé de la Chapelle de la Grière qui accueille chaque année cette réunion. Le rapport moral qu'elle présente ensuite est l'occasion de rappeler la raison d'être et les missions originelles de l'Association, telles qu'elles figurent dans les statuts. C'est dans l'axe de celles-ci et dans la continuité des années précédentes que s'inscrivent les actions conduites en 2015.

## **2 – Rapport moral**

La mission première est l'information des membres sur la vie de l'Association et sur l'actualité de notre cité qui concerne plus spécifiquement l'environnement. Deux canaux sont mis en œuvre : la revue « Pins et Rivages » et le site internet [www.apgcllem.com](http://www.apgcllem.com).

Dans les deux numéros parus cet hiver et au printemps, « Pins et Rivages » a notamment détaillé le Plan de Protection des Risques Littoraux (PPRL), rendu compte des réunions de coordination des Parcs, fait le point sur l'état des plages, consacré un long article sur les différentes espèces vertes que l'on trouve sur nos terrains, assorti de conseils sur les essences à privilégier, article rédigé par une adhérente. Un rappel juridique a également été fait, relatif à la jurisprudence confirmant la validité du cahier des charges des Parcs entre co-lotis.

Le site internet permet quant à lui, grâce à une mise à jour régulière, de coller à l'actualité locale tranchaise. On y trouve des informations pratiques et l'on y retrouve des documents administratifs, tels que les convocations et les PV des assemblées générales, illustrés de photos. Il permet à chacun de rester en contact toute l'année avec la vie de nos Parcs et de notre commune, en complément du site propre à la ville de La Tranche-sur-Mer.

Concernant ces deux supports d'information, il est ressorti du questionnaire remis lors de la précédente AG qu'ils répondaient à une attente effective.

L'autre mission majeure de l'Association est de veiller à la protection de notre environnement. Au-delà des dunes et des pins, cet environnement concerne bien évidemment le bâti dans nos Parcs. C'est pourquoi le bureau de l'APGCLEM a suivi de près l'enquête d'utilité publique sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU). En parallèle, il a fait appel à un avocat spécialisé en droit de l'urbanisme pour que soient prises en compte dans ce PLU les clauses principales de notre cahier des charges. Une telle démarche est d'autant plus légitime que nos Parcs sont classés en zone UC (pour mémoire, celle-ci correspond aux « extensions de type pavillonnaire caractérisées par des éléments de paysage à préserver »).

Danielle BEEKMAN a par ailleurs rappelé l'action récente de l'Association pour contester la validité d'une demande de permis de construire en R+2 sur le terrain de l'ancienne PEP.

Dans ce même esprit, l'APGCLEM est intervenu sur différents sujets « sensibles » :

- le sentier forestier aménagé pour le nettoyage des dunes. Il est opportun de s'assurer qu'il sera réservé aux seuls services municipaux et ne sera pas, à terme, ouvert au public, afin que soient préservées la dune et ses plantations. Le nettoyage a commencé du côté de la piscine. Le planning de la suite des opérations a été demandé à la Mairie.
- Les ganivelles en bordure de la dune de la plage Clemenceau. L'Association a réitéré sa demande qu'elles restent en place toute l'année, leur rôle dans le réensablement de la dune primaire semblant probant sur les deux dernières années. La réfection des ganivelles de sommet de dunes, en partie effondrées en raison des vents et de l'érosion dunaire, a fait l'objet d'un courrier spécifique en juillet dernier.
- Le rôle des riverains dans la préservation de ces dunes. Un courrier leur a été adressé, leur demandant de veiller à ne pas couper les jeunes pousses, ce qui a été fait par certains au motif de préserver la vue sur la mer depuis leur résidence (!).
- La sécurité nocturne dans les Parcs. La Mairie a rappelé le n° de téléphone de la Police Municipale à contacter en cas de problème : 02 51 30 49 08.
- L'enlèvement des containers dédiés au verre. La demande est faite que cet enlèvement soit effectué à des horaires plus adaptés au repos des estivants, et non en pleine nuit ou aux aurores.
- L'impact du stationnement payant des parkings municipaux depuis l'été 2015. La mise en place d'un parking gratuit de 350 places à hauteur du premier rond-point du Maupas ainsi que d'une navette a limité le renvoi des véhicules vers le Parc Clemenceau, néanmoins constaté à l'entrée de l'avenue des Tulipes. Il s'agit donc d'un point de vigilance récurrent.

En marge du sujet sur l'environnement et la sécurité, il est rappelé, au titre de la prévention des risques d'incendie, d'une part qu'il appartient à chaque propriétaire de nettoyer régulièrement son terrain ; d'autre part que l'usage de barbecues sur les terrains boisés fait l'objet d'une réglementation préfectorale : seuls les barbecues en dur et protégés, ou électriques, sont autorisés. En cas de départ de feux, la responsabilité civile et pénale des contrevenants pourrait être engagée.

Danielle BEEKMAN rappelle enfin la qualité des relations entretenues avec l'Association Pour l'Environnement à La Tranche (APELT), dont le Président, M. BRETONNET assiste à cette réunion.

### **3 – Composition du conseil d'administration**

Les statuts de l'Association prévoyant la nomination tous les trois ans des membres du conseil d'administration, celle-ci est à l'ordre du jour de l'AG 2016. Douze membres sortant se représentent : Danielle BEEKMAN (Présidente), François MACE (Vice-Président et Trésorier), Bernard JACQUIN (Secrétaire), Jacques LEFLON, Jérôme POIRIER-COUTANSAIS (Trésorier-adjoint), Alain TRUCHAUD (communication, site internet), Régis RIBOT (communication écrite), Michel CLISSON, Damien LARGER, Philippe LECLERC, François LECOEUR, Paul RIGAUDY.

Le conseil pouvant comporter de 9 à 15 administrateurs selon les statuts, il est fait appel à de nouvelles candidatures. Dominique LEGAC présente la sienne.

### **3 – Rapport financier**

François MACE présente les comptes de l'exercice clos au 31 décembre dernier. Il détaille les postes de recettes et de dépenses. Il justifie à nouveau l'utilité de préserver le crédit dont dispose l'Association par la nécessité de pouvoir faire face à d'éventuelles actions juridiques.

Au 31/12/2015 l'association disposait d'une somme de 39.241,07 € sur le compte Crédit Mutuel, en excédent de 2.320,95 € par rapport au 31/12/2014.

Les recettes se sont élevées à 4.099,68 € et comprennent principalement les cotisations des membres pour 3.780 € ainsi que des produits financiers pour 319,68 €

Les dépenses s'élèvent à 1.778,73 € et concernent les frais de communication aux adhérents (Pins & Rivages) pour 1.103,20 € et les dépenses courantes comme assurance, frais de site internet, et frais d'assemblée générale. A noter que les honoraires de l'avocat choisi pour nous assister et conseiller sur 2015 dans le cadre du nouveau PLU ont été réglés sur ce nouvel exercice.

Le rapport moral, intégrant la ré-élection des membres du conseil d'administration déjà en place et la nomination de Dominique LEGAC, ainsi que le rapport financier font l'objet d'une approbation à l'unanimité.

### **4 – Questions diverses**

Différents sujets font l'objet de questions et de débats, parmi lesquels :

- Le problème que constitue l'absence d'entretien de terrains mitoyens.
- L'enrochement non stabilisé du chemin de bord de mer au bout de l'avenue de l'Atlantique.
- Les nuisances sonores générées par des travaux à des horaires « indus ».
- Celles liées aux animations de la piscine Auniscéane deux fois par semaine, pour les résidents de proximité.
- L'aménagement de la zone de « tyrolienne/ski nautique » sur le plan d'eau du Maupas et son impact potentiel sur la faune (disparition des oiseaux en pleine nidation ? et, en conséquence, prolifération des moustiques ?).
- La piètre qualité de réception des réseaux mobiles, variable selon les opérateurs.
- Les excès de vitesse souvent constatés avenue de l'Atlantique et l'insuffisance des contrôles de la Police Municipale.
- Et – rien à voir avec les sujets précédents ! – l'attaque des volets de certaines maisons par les piverts...

En attendant la venue des représentants de la Municipalité, M. LAMOUREUX, résident et membre de l'Association de longue date, fait un exposé sur l'origine du nom de La Grière. Il propose, en complément des pistes habituellement évoquées – « grillère » en référence à la grille du feu et à la chaleur climatique (!) ; ou « gruyère », endroit où sont présentes des grues (les oiseaux, bien sûr) – une autre origine tout à fait plausible : celle du mot « gruyères », venant de l'époque féodale, désignant des terrains régis par un « gruyer », officier public en charge des eaux et forêts. Origine qui légitimerait et conforterait la préoccupation de l'Association de préserver la verdure dans nos Parcs !

### **5 – Echanges avec la Municipalité**

A 11h., Danielle BEEKMAN a le plaisir d'accueillir MM. Serge KUBRICK, Maire de La Tranche-sur-Mer, et Jacques GAUTIER, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de l'urbanisme. Au cours du dialogue instauré avec les participants, le Maire a l'occasion d'apporter des compléments d'information sur certains sujets déjà évoqués.

- Concernant les réseaux de communication, le Maire confirme que le cœur de La Tranche-sur-Mer et la voie principale de La Grière sont déjà équipés en fibre optique, la commune ayant pris de l'avance par rapport au plan « Vendée numérique ». Il est possible de se connecter, en acquittant une taxe initiale et en souscrivant auprès de l'entreprise privée chargée de l'exploitation un abonnement qui peut être saisonnier (a priori 30 €/mois). Pour ce qui est de la téléphonie mobile, Orange devrait améliorer les communications 4G avec des antennes prévues sur le château d'eau, tandis que Free va renforcer son réseau.
- Le non respect de la limitation de vitesse à 30 km/h dans les avenues et allées des Parcs soulève le problème de l'incivisme. Les forces de Police et de Gendarmerie, en effectifs limités, sont en bonne part mobilisées par les exigences de la sécurité nationale. Quant à la solution de multiplier les dos d'âne et autres ralentisseurs, elle trouve ses limites dans l'inconfort de roulage et les bruits occasionnés.
- Il n'est effectivement pas envisageable de prévoir l'aménagement du sentier piétonnier au bout de l'avenue de l'Atlantique, tant que l'enrochement ne pourra être stabilisé.
- Validé en début d'année, le nouveau Plan Local d'urbanisme (PLU) prévoit le recensement de tous les espaces boisés. Tout abattage d'arbres devra faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation, et sera assorti d'une obligation de replantage.
- L'animation « ski nautique » sur le plan d'eau du Maupas était une première cet été. La tyrolienne et les installations annexes seront démontées fin septembre. Selon le bilan qui sera fait, leur mise en place pourrait être reconduite l'été 2017. Quant à l'objection concernant la faune, le Maire indique que les oiseaux sont revenus et qu'il est de toutes façons nécessaire de procéder périodiquement au nettoyage des rives du plan d'eau.
- L'absence de containers collectifs dédiés aux ordures ménagères pose effectivement un problème au moment des départs. Il n'y a pas d'alternative au dépôt de sacs poubelles devant les résidences, les services techniques intervenant dès le lundi aux aurores, peu de temps après les départs qui se font le plus souvent le week-end.
- Enfin, pour ce qui est des projets en cours ou à venir sur la commune de La Tranche-sur-Mer, MM. KUBRYK et GAUTIER précisent que, suite au transfert des courts de tennis près du terrain de football, le terrain ainsi libéré a été vendu à un promoteur qui va y bâtir des maisons individuelles. La Municipalité a cependant conservé 1500 m<sup>2</sup> pour la construction d'un centre de balnéothérapie et de remise en forme.

Concernant le terrain de golf, suite à l'adoption du PLU, la Mairie s'est rapprochée de la Fédération Française de Golf pour l'assister dans les études et la validation du projet. Celui-ci pourrait se concrétiser à l'horizon de 2 ou 3 ans. Il s'agirait d'un golf paysager, aménagé à partir du rond-point d'accès à La Tranche-sur-Mer en venant de La Roche-sur-Yon, le long de la route menant à La Faute-sur-Mer.

Après les remerciements d'usage, Danielle BEEKMAN convie tous les participants au pot traditionnel de la convivialité, au cours duquel se prolongent les échanges entre membres de l'Association et avec les Elus locaux.

La Tranche sur Mer, le 31 Août 2016